



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/250 A-C
9 février 2000

Cinquante-quatrième session
Point 121 de l'ordre du jour

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/691)]

54/250. Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2000-2001:

1. Un crédit de 2 535 689 200 dollars des États-Unis est ouvert pour les objets suivants:

<i>Chapitres</i>	<i>En milliers de dollars des États- Unis</i>
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	47 675,1
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	425 970,2
Total, titre I	473 645,3
Titre II. Affaires politiques	
3. Affaires politiques	137 756,0
4. Désarmement	14 067,9
5. Opérations de maintien de la paix	76 094,7

<i>Chapitres</i>	<i>En milliers de dollars des États- Unis</i>
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 667,7
Total, titre II	231 586,3
Titre III. Justice internationale et droit international	
7. Cour internationale de Justice	20 864,5
8. Affaires juridiques	34 522,3
Total, titre III	55 386,8
Titre IV. Coopération internationale pour le développement	
9. Affaires économiques et sociales	113 112,6
10. Afrique: Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 883,4
11A. Commerce et développement	87 685,5
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	19 248,7
12. Environnement	8 743,4
13. Établissements humains	13 757,4
14. Prévention du crime et justice pénale	5 299,1
15. Contrôle international des drogues	15 037,8
Total, titre IV	268 767,9
Titre V. Coopération régionale pour le développement	
16. Développement économique et social en Afrique	78 455,2
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	57 031,6
18. Développement économique en Europe	40 554,6
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	78 857,5
20. Développement économique et social en Asie occidentale	50 336,2
21. Programme ordinaire de coopération technique	41 995,3
Total, titre V	347 230,4
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	
22. Droits de l'homme	41 163,4
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	41 940,0
24. Réfugiés de Palestine	21 667,9
25. Aide humanitaire	18 841,8
Total, titre VI	123 613,1
Titre VII. Information	
26. Information	143 605,5

<i>Chapitres</i>	<i>En milliers de dollars des États- Unis</i>
Total, titre VII	143 605,5
Titre VIII. Services communs d'appui	
27. Gestion et services centraux d'appui	441 857,4
Total, titre VIII	441 857,4
Titre IX. Contrôle interne	
28. Contrôle interne	19 220,6
Total, titre IX	19 220,6
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	
29. Activités administratives financées en commun	7 844,3
30. Dépenses spéciales	53 001,2
Total, titre X	60 845,5
Titre XI. Dépenses d'équipement	
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	42 617,4
Total, titre XI	42 617,4
Titre XII. Contributions du personnel	
32. Contributions du personnel	314 248,0
Total, titre XII	314 248,0
Titre XIII. Compte pour le développement	
33. Compte pour le développement	13 065,0
Total, titre XIII	13 065,0
Total, chapitres des dépenses	2 535 689,2

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. La somme constituée par le total net des crédits ouverts aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera gérée globalement sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 250 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 2000-2001 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel destinés à la Bibliothèque

/...

A/RES/54/250 A-C
Page 4

du Palais des Nations et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

*88^e séance plénière
23 décembre 1999*

/...

B

PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2000-2001:

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 361 298 900 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit:

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	318 911,5
2. Recettes générales	37 178,0
3. Services destinés au public	5 209,4
Total, chapitres des recettes	361 298,9

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*88^e séance plénière
23 décembre 1999*

C

EXÉCUTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2000

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2000:

1. Les dépenses prévues au budget, soit 1 267 844 600 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant, s'élevant à 2 535 689 200 dollars, des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, moins 41 601 500 dollars correspondant à la diminution du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999, approuvée par l'Assemblée générale

/...

dans sa résolution 54/247 A du 23 décembre 1999, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies:

a) Jusqu'à concurrence de 24 968 700 dollars, par la moitié des recettes autres que les contributions du personnel prévues pour l'exercice biennal 2000-2001 dans la résolution B ci-dessus, soit 21 193 700 dollars, plus un montant de 3 775 000 dollars correspondant à l'augmentation des recettes autres que les contributions du personnel afférentes à l'exercice biennal 1998-1999;

b) Jusqu'à concurrence de 1 201 274 400 dollars, par les contributions dues par les États Membres en vertu des résolutions 52/215 A du 22 décembre 1997 et 54/237 A du 23 décembre 1999, relatives au barème des quotes-parts pour l'année 2000;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 149 354 550 dollars, à savoir:

a) 159 455 750 dollars, représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2000-2001 dans la résolution B ci-dessus;

b) Moins 10 101 200 dollars, représentant la diminution du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1998-1999, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 54/247 B du 23 décembre 1999.

*88^e séance plénière
23 décembre 1999*